

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame FALCON à Monsieur de BOISSIEU
Monsieur GRANJU à Madame SONNERY
Monsieur RIGAUD à Monsieur FABRE
Madame COULET à Monsieur GUEUR
Monsieur BECQUART à Monsieur FORTIN

ABSENTS :

Madame ARMAND
Madame ARBORE
Monsieur KARTAL
Madame ARENA
Madame PONCET
Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

2025.05.05 SPL OSER – RAPPORT DES MANDATAIRES POUR L'EXERCICE 2024

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)

Nomenclature : 7.9 Participation à des société privées

La Commune est membre de la SPL d'efficacité énergétique dénommée SPL OSER depuis la délibération n° DL100616AMC02 du 10 juin 2016, actant la prise de participation de la Ville à hauteur de 14 888 €.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250916-DEL_2025_05-DE
Date de télétransmission : 19/09/2025
Date de réception préfecture : 19/09/2025 †

Par délibération n° 2020.04.30 du 12 juin 2020, Monsieur Christian de BOISSIEU a été désigné représentant de la Ville à l'assemblée spéciale de cette société.

Cette société a pour objet, sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédiée.

Conformément aux dispositions légales, les représentants de la collectivité au sein des assemblées de la SPL doivent rendre compte annuellement de l'activité de la société et des décisions prises.

Le rapport des mandataires pour l'exercice 2024, joint en annexe, présente l'activité, les orientations et les décisions prises par la SPL OSER au cours de l'année écoulée.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **11 septembre 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** le rapport des mandataires de la Ville au sein de la SPL OSER pour l'exercice **2024** joint en annexe à la présente délibération ;
2. **DE PRENDRE ACTE** des informations contenues dans ce rapport ;
3. **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de notifier la présente délibération à la SPL OSER et de procéder aux formalités nécessaires.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 19 SEP. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance

